



Mairie
65130 Capvern

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 Septembre 2016 à 20 heures 30.

PRESENTS: MM. DASTUGUE. ZANON M., LARAN JP, ROYO F., LACHAUD P., DURANCET J., BROUCA CABARRECQ C., ALONSO T., ROTGÉ C., FORNER M, KATZ M., PARROU M., PEYROUZELLE M., CABANAC V

PROCURATIONS : CHAUVET G.

Absents :

Secrétaire de séance : Mr Jean Paul LARAN

RÉDUCTION DU PÉRIMÈTRE DE LA ZONE AU1-6a AU1-6b et N 5

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'ouverture du secteur Peyrehicade, en égard à l'impact que représentait cette ouverture sur l'environnement nécessite que l'on reconsidère son périmètre.

Il propose de classer une partie de la zone AU 1- 6a, la totalité de la zone AU 1-6b et la zone N5 en zone naturelle N8 du PLU, occupé par des espaces boisés.

Le Conseil Municipal demande à la CCNB, d'engager une procédure de modification du PLU, conformément aux dispositions des articles L 153-36 à L 153-40 du Code de l'Urbanisme.

PROJET D OUVERTURE DE CLUB DE JEUX A PARIS

Monsieur le Maire, fait lecture à l'assemblée de la lettre de la section fédérale des casinos, laquelle fait état du Conseil des Ministres du 3 Août 2016, qui souhaite légaliser les clubs de jeux sur PARIS.

Par la suite ce sont tous les casinos qui seront impactés. En conséquence l'assemblée se prononce contre la légalisation de ces clubs de jeux.

ÉLECTRIFICATION RURALE (Extension)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commune a été retenue pour l'année 2015 sur le programme d'électrification rurale pour l'alimentation de la propriété de Mr Patrice LARAN.

Le montant des travaux est évalué à 8 000 €. La Commune s'engage à garantir la somme de 1 466,67€ au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes Pyrénées.

RÉDUCTION DU LOYER DU MADISON

Madame Josiane DELAS représentant la Société « le Madison » demande à ce que soit revu à la baisse cette année 2016 le loyer qui est 500€ par mois. Pour l'année 2015 le Madison présente un bilan comptable du Fiducial expertise, notant une baisse du C.A de 15%.

Après discussion, l'assemblée décide de porter le loyer à 400€ pour 2016 et précise qu'il sera rétabli à 500€ au 1^{er} janvier 2017

RENÉGOCIATION DES PRÊTS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a demandé à « G et N Consultant Associés » une proposition pour effectuer une renégociation des prêts réalisés par la Commune.

En effet la Commune a réalisé 3 emprunts dont l'intérêt varie de 3,06 à 4,78% pour la construction de l'Edenvik.

G et N Consultant Associés propose à la Commune une lettre de mission dont les frais d'honoraires sont fixés à 2,40% TTC sur l'ensemble des prêts négociés.

Dans le cas où la négociation n'aboutirait à aucun accord, nous avons convenu que la présente mission ne serait pas facturée.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL

Madame Fabienne ROYO, Maire-Adjoint présente à l'assemblée le règlement intérieur concernant le personnel et explique qu'il a fait l'objet d'un accord par le CDG, les syndicats, ainsi que la commission du personnel.

CONVENTION AVEC L ASSOCIATION LES JARDINS PARTAGÉS

La Commune de Capvern mettra à disposition de l'association, une parcelle de terrain issue du numéro 1 section AE, afin de permettre aux personnes intéressées de pratiquer le jardinage.

La séance est levée à 22h.30

Lors du Conseil Municipal du 23 Septembre 2016, la Commune a fait appel du Jugement par le Tribunal d'Albi en ce qui concerne la SARL des Thermes de Capvern.

En effet lors du jugement, la Commune par l'intermédiaire de son avocat avait demandé qu'il soit écrit que la SARL des Thermes de Capvern respecte la DSP dans son intégralité. Or, le jugement stipule que la DSP devra être respecté au mieux.

Le Conseil Municipal n'accepte pas de terme de « au mieux » et fait appel du jugement en demandant qu'il soit écrit que la SARL des Thermes de Capvern respecte la DSP dans son intégralité.

Le Maire, Gilbert DASTUGUE.